

08/12/2003



## Communiqué de presse AG/1464

---

**Assemblée générale**  
71<sup>e</sup> séance plénière – après-midi

### L'ASSEMBLEE ADOPTE 52 TEXTES SUR RECOMMANDATION DE LA PREMIERE COMMISSION: TERRORISME ET MENACE NUCLEAIRE AU PREMIER PLAN DE SES PREOCCUPATIONS

Sur recommandation de la Commission du désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission), l'Assemblée générale a adopté cet après-midi 52 résolutions et décisions, donnant, entre autres, ainsi son aval à l'organisation d'une conférence internationale majeure en 2004 pour mieux lutter contre les mines antipersonnel. Toutefois, la menace que font peser les armes nucléaires et l'éventualité que des armes de destruction massive tombent entre les mains de terroristes sont cette année encore restées sur le devant de la scène, faisant l'objet de plusieurs des textes adoptés. Avec parfois des procédures de vote distinctes sur des paragraphes contestés, certaines résolutions ont reflété les divergences de vues marquant le processus de désarmement et de non-prolifération à un moment où le multilatéralisme paraît en perte de vitesse et où les travaux de la Conférence du désarmement, seule instance de négociations des Nations Unies en matière de désarmement, sont immobilisés depuis plusieurs années consécutives.

/...

### **La création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient [point 70] (A/58/459)**

Aux termes de la résolution sur **la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient**, présentée par l'Égypte et adoptée sans vote, l'Assemblée générale prie instamment toutes les parties directement intéressées d'envisager sérieusement de prendre d'urgence, les mesures concrètes voulues pour donner effet à la proposition tendant à créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Elle demande également à tous les pays de la région qui ne l'ont pas encore fait, d'accepter, en attendant la création d'une telle zone, de soumettre

toutes leurs activités nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Elle les invite à s'abstenir de mettre au point, de fabriquer, de mettre à l'essai ou d'acquérir des armes nucléaires ou d'autoriser leur implantation sur leur territoire. Elle prie le Secrétaire général de poursuivre ses consultations avec les Etats de la région et autres Etats intéressés sur cette question.

/...

#### **Le risque de prolifération au Moyen-Orient [point 76] (A/58/465)**

Aux termes de la résolution sur **le risque de prolifération au Moyen-Orient**, présentée par l'Egypte et adoptée dans son ensemble par 162 voix pour, 4 contre (Etats fédérés de Micronésie, Etats-Unis, Iles Marshall, Israël) et 10 abstentions, l'Assemblée générale réaffirme qu'il importe qu'Israël adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et place toutes ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Elle demande également à cet Etat d'adhérer sans plus tarder au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de ne pas mettre au point, de ne pas fabriquer, mettre à l'essai ou acquérir d'aucune manière de telles armes.

Le 6<sup>e</sup> alinéa du préambule a été maintenu par 162 voix pour, 2 contre (Inde, Israël) et 10 abstentions (Bhoutan, Ethiopie, Iles Marshall, Etats fédérés de Micronésie, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Trinité-Tobago, Etats-Unis, Vanuatu, Rwanda)

/...

\* \* \* \* \*